

## PGE – Un an après Analyse des pratiques et usages des entreprises et des structures de l'ESS

Regard d'expert avec Daniel Domingues

Il y a près d'un an, le gouvernement annonçait la mise en place du prêt garanti par l'État (PGE), destiné à soutenir les entreprises dans le cadre de la crise sanitaire et économique. Depuis le lancement du dispositif, le Crédit Coopératif a accordé 3 989 prêts pour un montant total de 926 millions d'euros. La moitié des PGE réalisée par le Crédit Coopératif est destinée à l'ESS, avec en tête l'accompagnement de structures dans le domaine de la culture (34 millions d'euros pour près de 350 dossiers) et du tourisme / sport (38 millions d'euros pour centaine de dossiers). Le montant moyen des prêts octroyés s'élève à 232000 euros avec d'importantes disparités en fonction des secteurs.

Daniel Domingues, directeur du développement du Crédit Coopératif est disponible pour analyser les usages des entreprises et du secteur de l'ESS, un an après la mise en place du PGE.



**Daniel Domingues, directeur du développement au Crédit Coopératif, explique :**  
« Au Crédit Coopératif, nous avons reçu 68 % des demandes de PGE entre avril et juin 2020. Les structures de l'ESS présentent, quant à elles, la particularité d'avoir réalisé leur demande de prêt principalement après l'été. En effet, la trésorerie de ce secteur étant constituée principalement de subventions privés/publics et de cotisations, la crise n'a donc pas immédiatement impacté leurs ressources. Mais les conséquences de la crise se font ressentir sur le long terme ; 35 % des dossiers PGE traités depuis le début de l'année concernent le secteur de l'ESS avec une forte demande dans les domaines du tourisme et de la culture. »

« Nous arrivons maintenant dans la phase où les entreprises doivent choisir entre le remboursement du prêt immédiat ou différé, total ou partiel, et son amortissement sur plusieurs années. Aujourd'hui, 99 % des clients du secteur de l'ESS ayant répondu ont opté pour un amortissement sur une durée de 4 ou 5 ans, contre 85 % des clients du secteur entreprises. Seuls 4 % de nos clients tous secteurs confondus décident de ne pas amortir leur PGE et donc de rembourser intégralement le prêt. » complète Daniel Domingues.

Reste à voir si les clients du Crédit Coopératif, à qui il est proposé de prolonger d'un an le report d'amortissement du capital de leur PGE saisiront cette opportunité.